



Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement
des Capacités pour le Développement au Togo



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION

FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE



RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU TOGO

(CPIA 2014)

Décembre 2015



Centre Africain d'Etudes et de Renforcement
des Capacités pour le Développement au Togo



THE AFRICAN CAPACITY
BUILDING FOUNDATION | FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION DES POLITIQUES ET DES INSTITUTIONS DU TOGO (CPIA 2014)

SOMMAIRE

ACRONYMES	(ii)
RESUME ANALYTIQUE	(iii)
CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU TOGO	1
GESTION ECONOMIQUE	3
Gestion Macroéconomique	3
Politique budgétaire	4
Politique de la dette	5
POLITIQUES STRUCTURELLES	6
Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale et de promotion du commerce	6
Secteur financier	7
Environnement de la réglementation des affaires	10
MESURES D'INCLUSION/D'EQUITE SOCIALE	11
Égalité hommes-femmes	11
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	12
Valorisation des ressources humaines	13
Protection sociale et travail	14
Politiques et réglementation de l'environnement	15
GOVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC	16
Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'état de droit	16
Qualité de la gestion budgétaire et financière	17
Efficacité de la mobilisation des ressources	18
Qualité de l'administration publique	19
Transparence, obligation de rendre compte et corruption dans le secteur public	20
CONCLUSION	22
BIBLIOGRAPHIE	23
ANNEXES	25
Annexe A	25
Annexe B	26
Annexe C	29
LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES	
Figure 1 : Evolution du taux de croissance du PIB 2005-2014	
Figure 2 : Proportion des banques togolaises conformes aux normes prudentielles (2014)	

ACBF	African Capacity Building Foundation (Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique)
ACP	Afrique Caraïbes Pacific
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AFRITAC	Centre Régional d'Assistance Technique du FMI
ANPE	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi
APD	Aide Publique au Développement
APE	Accord de Partenariat Economique
ARV	Anti Rétro Viraux
AVD	Analyse de la Viabilité de la Dette
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe de Développement en Afrique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CADERDT	Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo
CARMA	Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique
CATO	Cour Arbitrale du Togo
CEDAW	Committee on the Elimination of Discrimination against Women (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes)
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CFE	Centre des Formalités d'Entreprise
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNPPS	Comité National de la Promotion de la Protection Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CPIA	Country Policy and Institution Assessment
CRT	Caisse des Retraites du Togo
CVJR	Commission Vérité Justice et Réconciliation
DDP	Direction de la Dette Publique
DePMA	Outils d'évaluation de la Performance en matière de gestion de la dette
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
EPIN	Evaluation de la Politique et des Institutions Nationales
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes
FMI	Fonds Monétaire International
FR-CIEA	Fonds de Recherche sur le Climat d'Investissement et l'Environnement des Affaires
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
IADM	Initiative pour l'Allègement de la dette Multilatérale
ICA	Indicateurs des Capacités en Afrique

IDH	Indice du Développement Humain
INAM	Institut National d'Assurance Maladie
INSEED	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
I-PPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industrie Extractives
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MDBAJEJ	Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICS	Multiple Indicators Clusters Survey (Enquête par grappes à indicateurs multiples)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
UMOA	Union Monétaire Ouest Africain
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
OSC	Organisation de la Société Civile
OPA	Observatoire des pratiques Anormales
OTR	Office Togolais des Recettes
PAL	Port Autonome de Lomé
PAP	Programme d'Action Prioritaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Prioritaire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNEEG	Politique Nationale de l'Equité et de l'Egalité de Genre
PNS	Politique Nationale de la Santé
PPTTE	Pays Pauvres Très Endettés
PSFG	Projet Secteur Financier et Gouvernance
PTF	Partenaire Technique et Financier
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien être
RICA	Rapport sur les indicateurs de Capacité en Afrique
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIGFIP	Système intégré informatisé de Gestion des Finances Publiques
ST-DSRP	Secrétariat Technique – Document stratégique de Réduction de la Pauvreté
TEC	Tarif Extérieur Commun

RESUME ANALYTIQUE

L'auto-évaluation des indicateurs des capacités révèle que le Togo se caractérise globalement en 2014, par une amélioration des progrès réalisés dans tous les secteurs évalués. Spécifiquement, il est observé la continuité de certaines réformes et les retombées économiques des autres dans les secteurs des finances publiques et bancaires, ainsi que dans le domaine de l'intégration régionale. Par contre, les résultats des actions gouvernementales dans les secteurs sociaux restent mitigés et les efforts consentis au niveau de la gouvernance sont modérément satisfaisants.

La gestion économique du Togo paraît convenable. L'appartenance à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) permet au Togo de partager avec les autres pays membres, la monnaie commune (Franc CFA) et de tirer ainsi avantage d'une stabilité des prix et d'une fixité de la parité avec l'Euro, mais aussi d'adopter une politique d'emprunt financier sur le marché régional pour le financement de ses politiques de développement. Aussi, l'adoption des directives de l'UEMOA dans les secteurs des finances publiques permet-elle d'assurer une gestion relativement saine de ses politiques monétaires et budgétaires.

Au plan national, l'activité économique a enregistré en 2014, un taux de croissance du PIB réel de 5,9% contre 5,4% en 2013. Cette activité a été soutenue essentiellement par les bonnes performances des secteurs primaire et tertiaire. Le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 0,2% en 2014 contre 1,8% en 2013. Dans le domaine des finances publiques, le Togo enregistre une amélioration de ses principaux soldes budgétaires. Les recettes totales ont progressé de 21,8% à 22,3% du PIB entre 2013 et 2014, tandis que les dépenses courantes ont connu une réduction de 21,1% à 18,5% du PIB sur la même période. Il en est ressorti une réduction du déficit budgétaire global qui s'est établi à 3,3% du PIB contre 4,5% en 2013. La persistance du déficit des comptes nationaux révèle également un déséquilibre manifeste des échanges commerciaux entre le pays et le reste du monde.

La situation monétaire a, quant à elle, été caractérisée par une baisse des avoirs extérieurs nets et une hausse du crédit intérieur.

Pour ce qui est des **politiques structurelles**, elles restent satisfaisantes sur les questions d'intégration régionale, mais modérément insatisfaisantes au niveau national, notamment en ce qui concerne l'efficacité du secteur financier.

En effet, le Togo s'investit énormément dans l'intégration régionale. Membre de plusieurs communautés, le pays a signé et ratifié la plupart des protocoles et accords de coopération régionale, qui font de lui un acteur majeur sur les plans politique, humanitaire, mais aussi économique. En la matière, le Togo a mis en place un certain nombre de dispositifs et de réglementations afin de faciliter le commerce intra-communautaire et la libre circulation des personnes et des biens.

Au niveau du secteur financier, la stabilité s'installe grâce notamment à la restructuration de la majorité des banques d'Etat et aux réformes d'assainissement des institutions de prévoyance sociale. La capacité de mobilisation de ressources bancaires, ainsi que le crédit à l'économie se sont également accrus en 2014. Cependant, le coût du crédit demeure élevé (en moyenne, respectivement 10% et 18% pour les institutions bancaires et de micro finance), les difficultés d'obtention de crédits restent patentées et le taux de bancarisation ne dépasse pas les 10%. Des efforts sont tout de même réalisés pour accroître l'accès aux services financiers, en l'occurrence, à travers les services de la poste, les services de paiement via le réseau de la téléphonie mobile, mais aussi le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI).

Toujours dans l'optique de promouvoir l'activité économique, les réformes entreprises pour améliorer le climat des affaires ont permis entre autres (i) de réduire le délai minimum de création d'entreprise, (ii) d'alléger la durée d'enregistrement et d'immatriculation de société et (iii) de réduire les délais de règlements de litiges commerciaux.

En témoigne le gain de 15 places dans le rapport *Doing Business* (2015) de la Banque Mondiale. Toutefois, l'application de la loi sur la concurrence reste un défi à relever et la réglementation du marché des facteurs de production constitue une réelle entrave à la dynamique économique du Togo.

S'agissant des **Mesures d'inclusion et d'équité sociale**, il a été constaté que plusieurs textes (conventions et lois) ont été adoptés et des conventions ont été ratifiées par le pays, mais leur mise en application n'est pas effective, principalement dans le domaine de la protection sociale. Au niveau des politiques inclusives et de la réduction de la pauvreté, la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017) constitue la principale stratégie nationale de développement qui permet de coordonner les interventions sociales. Cependant l'insuffisance de recettes mobilisées au niveau national limite encore les ambitions et les réalisations du Gouvernement. Dans ce contexte, la réforme de l'administration fiscale qui a conduit à la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR), devrait permettre de mobiliser davantage de ressources internes. Mais, cela ne peut se faire sans l'élargissement de l'assiette fiscale car la pression fiscale reste faible au Togo.

Toutefois, les résultats sociaux en 2014 sont appréciables, l'éducation et la santé maternelle demeurent des priorités et, grâce aux efforts conjugués du Gouvernement et des partenaires au développement, les impacts des interventions dans ces domaines sont relativement significatifs. Sur la question du genre, le leadership féminin s'affirme davantage dans les sphères sociale, politique et administrative, même si les pesanteurs socioculturelles et la pauvreté constituent des freins au plein épanouissement de la femme, particulièrement en milieu rural. Par ailleurs, les efforts doivent être faits dans les domaines de la gestion des déchets, de l'accès et à l'utilisation des ressources environnementales.

En ce qui concerne **la Gouvernance**, d'énormes efforts sont consentis dans le domaine économique où, les réformes entreprises ont permis une amélioration

sensible du climat des affaires et la facilité de réalisation des activités économiques. Des actions sont également menées dans la sécurisation des acteurs et des activités économiques, bien que des actes isolés de violence et de criminalité économiques soient parfois enregistrés.

En matière de qualité de la gestion budgétaire et financière, la politique budgétaire de l'Etat s'efforce de s'aligner sur les priorités de la SCAPE, tout en restant conforme aux normes communautaires de l'UEMOA. En outre, l'utilisation du Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) permet le suivi efficace des recettes et des dépenses de l'Etat. Et, l'élaboration des rapports d'exécution du budget soumis à la Cour des comptes et à l'Assemblée Nationale oblige la reddition des comptes.

Dans les domaines administratifs, la modernisation de l'administration des régions de collecte des recettes constitue une avancée notable dans la collecte et la gestion des ressources internes. Cependant, les lourdeurs et le manque d'éthique dans l'administration publique continuent de constituer des goulots d'étranglement au bon fonctionnement de la mise en œuvre des politiques officielles du Togo. Le désalignement entre les tâches des agents du secteur public et leur rémunération contribue en outre, également à l'inefficacité de l'administration publique.

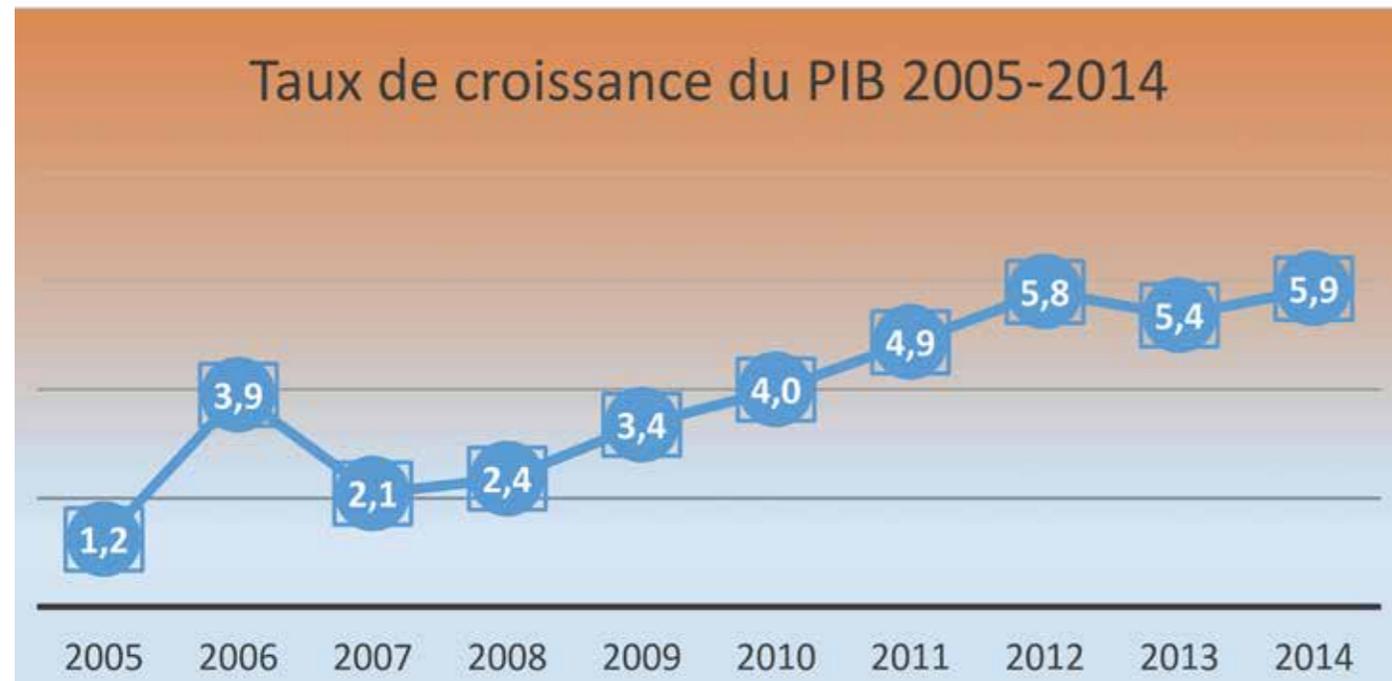
Par ailleurs, les réformes pour la gouvernance économique du Togo obligent la reddition des comptes à travers plusieurs mécanismes, en l'occurrence la création de la Cour des comptes pour garantir une gestion saine des finances publiques et, l'accès de la société civile, ainsi que de tous les acteurs de développement à l'information sur les affaires publiques qui permet d'assurer un certain contrôle sur les activités de l'Etat ■

1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU TOGO

La situation socio-économique du Togo est caractérisée par une reprise de la croissance économique et une amélioration des indicateurs sociaux. En effet, le pays a fait face à quinze années de crise socio politique (1990-2005), dont les conséquences, néfastes sur l'activité économique (réduction des investissements publics et privés ainsi que celle de l'Aide Publique au Développement - APD) ont conduit à une dégradation de ses indicateurs macroéconomiques et sociaux. Le taux de pauvreté était de 61,7% en 2006, selon les enquêtes QUIBB (2006). La croissance économique moyenne annuelle sur la période 1991-2005 était d'environ 1,1%¹, largement inférieure au taux de croissance démographique de 2,4% (PNUD, 2004). Le revenu par habitant a aussi chuté de près de 20% sur la période. La qualité des infrastructures de base s'est également nettement dégradée, en l'occurrence dans l'éducation et la santé. Il en a résulté de cette situation, une destruction des capacités humaine, matérielle et institutionnelle de l'appareil productif du Togo.

Toutefois, depuis 2007, l'apaisement de l'environnement politique et les réformes institutionnelles opérées ont favorisé le décollage des activités économiques et permettent au Togo de se placer sur un sentier de croissance économique, qui se manifeste par une hausse quasi continue de son taux de croissance. Ce dernier est passé de 2,4% en 2008 à 4,0% en 2010 puis à 5,4% en 2013. Il est de 5,9% en 2014 comme l'indique le graphique suivant.

FIGURE 1
Evolution du taux de croissance du PIB 2005-2014



Source : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)

La croissance économique du Togo est soutenue essentiellement par les performances des secteurs primaires et tertiaires. La moitié du PIB et les deux tiers des emplois sont imputables au secteur primaire. Les activités du secteur des « services » connaissent un essor considérable ces dernières années, notamment les sous-secteurs du commerce, des services publics, des transports et des télécommunications, qui génèrent environ 20% des emplois et 25% du PIB. Le secteur de l'industrie connaît aussi une reprise remarquable, avec le développement des industries de ciment, de clinker, de phosphate et de l'agroalimentaire.

Par ailleurs, l'assainissement des finances publiques du Togo lui a permis d'atteindre le point de décision de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTTE) en 2008 et le point d'achèvement en 2010, lui permettant d'obtenir l'annulation substantielle du stock de sa dette publique extérieure. Le taux d'endettement extérieur est ainsi passé de 69,9% en 2007 à 16,6% en 2010, pour s'établir à 21,2% en 2014². La situation des finances publiques se caractérise aussi globalement par une amélioration progressive des recettes budgétaires, une maîtrise des dépenses publiques et une amélioration des soldes budgétaires ces deux dernières années.

Sur le plan social, l'élaboration du Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) à partir de 2007 et de la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi (SCAPE 2013-2017), dont l'objectif est d'accélérer la croissance afin de réduire la pauvreté et les inégalités, et de créer des emplois, avec des effets multiplicateurs sur le niveau des revenus et la qualité de vie des togolais, offre un cadre de développement à moyen terme pour la promotion d'un environnement social et inclusif. Les différentes actions menées, ainsi que les investissements exécutés dans les secteurs sociaux ont permis d'améliorer les indicateurs sociaux du Togo. Les résultats de l'enquête QUIBB (2011 et 2015) révèlent à cet effet que l'indice de pauvreté au niveau national est passé de 61,7% en 2006, à 58,7% en 2011 et à 55,1% en 2015; soit une baisse de 6,6 points comparativement à 2006. L'Indice du Développement Humain (IDH) est aussi passé de 0,463 en 2010, à 0,473 en 2013, selon le rapport sur le développement humain (PNUD, 2014).

L'évolution des indicateurs socio-économiques du Togo, dénote des progrès réalisés par le pays dans son processus de développement. Toutefois, l'évaluation de ses politiques publiques et de ses institutions donne l'occasion de mettre en exergue les défis à relever ■

2. GESTION ECONOMIQUE

2.1. GESTION MACROECONOMIQUE

Ce critère permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.



La politique monétaire du Togo, commune avec celle des autres pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et supervisée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est jugée convenable. En effet, l'objectif principal de la politique monétaire de la BCEAO consiste à préserver la valeur interne et externe du Franc CFA. Pour y parvenir, la BCEAO doit assurer la stabilité des prix. Ainsi, elle fixe un seuil d'inflation de 3% en dessous duquel les pays de l'UEMOA doivent maintenir leur niveau d'inflation. Le Togo s'est pour l'essentiel, conformé à cette règle, avec des taux d'inflation en dessous du seuil fixé par les normes communautaires. En 2014, le Togo a enregistré une inflation de 0,2%, due en l'occurrence à la baisse des prix de produits alimentaires et principalement, à celle des prix des produits pétroliers.

Par ailleurs, le respect de la stabilité des prix et l'assurance de la parité du Franc CFA avec l'Euro, depuis 1999, limite l'action des pouvoirs publics à modifier le taux de change, permettant ainsi de garantir relativement la stabilité du taux de change du FCFA. Toutefois, la compétitivité du pays pourrait être affectée par l'évolution du cours de l'Euro. Aussi, le déficit structurel de la balance commerciale du pays fragilise-t-il ses comptes courants.

En outre, la comptabilité nationale du Togo reste fragile, caractérisée essentiellement par une balance des biens et services et un compte courant déficitaires. La balance des paiements du Togo a enregistré en 2014, un solde global déficitaire estimé à 77,0 milliards de FCFA, contre un surplus estimé à 41 milliards FCFA en 2013³. Ce déficit résulte d'un déficit du compte courant de 275,2 milliards FCFA, d'un excédent du compte de capital de 156,0 milliards FCFA et d'un niveau de 42,3 milliards FCFA du compte financier. De plus, la quasi inexistence d'une politique de demande globale clairement définie, aggrave la situation. En effet, les importations demeurent élevées par rapport aux exportations. Selon les statistiques de la BCEAO, le montant des importations s'estime à 1 201,3 milliards FCFA en 2014, contre 1 182 milliards FCFA en 2013. Par contre le montant des exportations est estimé à 764,2 milliards FCFA en 2014, contre 751,9 milliards FCFA en 2013. Le déficit commercial de 438,1 milliards FCFA en 2014 s'explique en partie par la politique des grands travaux en infrastructures mise en œuvre par le Gouvernement qui nécessitent l'importation de divers matériels et matériaux.

³ Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Néanmoins, les actions d'investissements menées par le Gouvernement pour accroître la production nationale et doper les exportations portent leurs fruits, notamment dans les domaines agricole, industriel et artisanal, caractérisés par une amélioration de la production. Le taux de croissance du PIB agricole (PIBA) est ainsi passé de -2,7% à 21,0% entre 2013 et 2014 et l'indice harmonisé de la production industrielle (base 100 en 2007) a connu une hausse de 103,7 à 126,9⁴ sur la même période.

Par ailleurs, des mesures incitatives sont mises en œuvre afin d'accroître le crédit à l'économie. A cet effet, l'Etat adopte une politique d'emprunt financier sur le marché monétaire de l'UMOA par émission de bons de Trésor et des emprunts obligataires. Le crédit à l'économie est donc passé de 37,6% du PIB en 2013, à 39,2% du PIB en 2014, soit un accroissement de l'encours du crédit à l'économie de 2 064,7 milliards FCFA à 2 262,3 milliards FCFA sur la période⁵.

2.2. POLITIQUE BUDGETAIRE

L'objectif de ce critère est d'évaluer la viabilité à court et moyen termes de la politique budgétaire et évaluer son impact sur la croissance.

En 2014, la situation des finances publiques du Togo s'est démarquée par une hausse des recettes courantes et une maîtrise des dépenses courantes qui témoignent d'une gestion budgétaire prudente. Pour le compte de l'année 2014, le solde primaire de base est positif, avec une valeur de 0,69% du PIB réel.

La hausse des recettes au Togo est essentiellement imputable aux réformes entreprises dans les deux principales régies financières du pays (impôts et douanes), avec leur fusion en une seule entité (Office Togolais des Recettes, OTR) en 2014. Cette réforme de l'administration fiscale a permis d'accroître les recettes fiscales de 13,53% cette année par rapport à 2013, selon les données du Ministère de l'Economie et des Finances. Les recettes totales hors dons ressortaient à 5054 milliards FCFA en 2014 contre une valeur de 449,8 milliards FCFA en 2013, soit une hausse de 55,6 milliards de FCFA (plus de 12,36% de croissance par rapport à 2013).

Il importe de souligner que la pression fiscale a connu une hausse continue depuis 2010 (15,7%), pour atteindre 20,3% en 2014 et ainsi, satisfaire au critère de convergence de la CEDEAO qui exige aux Etats membres, une pression fiscale supérieure à 20% du PIB.

Quant aux dépenses courantes, elles se sont accrues de 0,77% entre 2013 et 2014, passant de 621,3 à 626,1 milliards FCFA. Cette hausse modérée des dépenses publiques, combinée à la hausse assez remarquable des recettes fiscales, ont fait réduire le déficit public hors dons du Togo qui s'estime à 5,8%⁶ du PIB en 2014.

Par ailleurs, en matière de gestion de la politique budgétaire, l'Etat togolais se donne la possibilité d'ajuster son budget sous forme de collectifs budgétaires pour ensuite, faire l'objet d'une loi de finance rectificative en cas de nécessité. Ceci permet à l'Etat de faire face aux différents chocs dans l'économie.

⁴ ST-DSRP (2015), Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE 2014 - ⁶ Ministère de l'Economie et des Finances / Direction de l'économie

⁵ Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Tout en adoptant une politique budgétaire prudente, l'Etat met en place une politique d'investissement de grands travaux publics afin de doter le pays d'infrastructures économiques adéquates et ainsi, renforcer la compétitivité et la productivité de son économie. En effet, le pays est caractérisé par une carence manifeste d'infrastructures économiques. Dans le souci de rattraper son retard, le Togo a entrepris depuis quelques années, des travaux visant à construire ou à réhabiliter ses infrastructures. A ce titre, les investissements ont permis, en matière d'infrastructure de transport, la construction d'un troisième quai et d'une darse au niveau maritime, la construction d'une nouvelle aérogare au niveau aérien et la hausse du pourcentage de routes revêtues de 45% à 49%⁷ entre 2013 et 2014 en ce qui concerne les travaux routiers. S'agissant des infrastructures énergétiques, les efforts consentis par le Gouvernement ont favorisé l'amélioration du taux d'électrification de 26% en 2013, à 28,3% en 2014. Toutefois, l'offre d'infrastructures de télécommunication demeure faible, avec un taux de pénétration haut débit de seulement 3,7%⁸ en 2014.

Somme toutes, la politique budgétaire du Togo est jugée modérément satisfaisante, au regard de son impact positif sur la croissance économique (5,9% de taux de croissance du PIB en 2014), mais des efforts restent à faire en matière de sincérité budgétaire.

2.3. POLITIQUE DE LA DETTE

Dans le souci de consacrer ses efforts au service de son développement, le Togo a mis en œuvre des réformes politiques, économiques et institutionnelles qui lui ont permis en 2010, l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative des pays pauvres très endettés (I-PPTTE) et la réduction substantielle du stock de sa dette extérieure. Le taux d'endettement extérieur du Togo est ainsi passé de 69,9% en 2007, à 21,2%⁹ en 2014. Afin de maintenir de manière soutenable sa dette, le Togo a mis en place depuis 2008, le Comité national de la dette publique (CNDP) qui a pour vocation d'élaborer la stratégie d'endettement annuelle du pays ; même si celui-ci ne semble traiter que de la dette extérieure. Les emprunts effectués par l'Etat permettent d'équilibrer son budget et, le CNDP analyse l'ensemble des conditions financières avant tout emprunt dans le souci de réduire au maximum les risques de surendettement. Toutefois, force est de constater un accroissement de la dette du pays. En 2014, le stock de la dette totale du Togo s'est élevé à 1 166,8 milliards FCFA, contre 1 025,5 milliards FCFA en 2013, soit respectivement un taux d'endettement de 51,6% contre 49,6%¹⁰.

Néanmoins, les résultats de l'analyse de la viabilité de la dette réalisée en 2014 par le CNDP, attestent de la soutenabilité de la dette publique du Togo à court, moyen et long termes sur la période 2015-2035. En effet les ratios de solvabilité et de liquidité respectent les normes fixées. De plus, le Togo respecte le critère de convergence de l'UEMOA, relatif au ratio dette sur PIB inférieur à 70% (le ratio du Togo tourne autour de 50% en moyenne).

Spécifiquement, le risque de surendettement du Togo est faible par rapport à sa dette extérieure et modérée par rapport à sa dette intérieure. En effet, le niveau de la dette intérieure du Togo reste élevé en 2014 (696,4 milliards FCFA) par rapport à celui de sa dette extérieure (470,5 milliards FCFA). L'encours de la dette intérieure s'élève à 59,7% de la dette publique du pays en 2014. Mais, il sied de souligner que la hausse du stock de la dette intérieure est imputable à l'intégration des arriérés audités par le cabinet international KPMG en 2006 et de la dette de sociétés d'Etat liquidées. En outre, il est à noter que les dettes extérieures contractées à des taux concessionnelles et semi-concessionnelles limitent la charge de la dette du Togo et ainsi, son risque de surendettement.

En tout état de cause, rapporté au potentiel fiscal, la dette publique du Togo est jugée soutenable ■

3. POLITIQUES STRUCTURELLES

3.1. POLITIQUES ET INSTITUTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE, D'INTEGRATION REGIONALE ET DE PROMOTION DU COMMERCE

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le cadre des politiques contribue à renforcer l'intégration régionale et le commerce des biens.



Membre de l'Union Africaine, de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Togo a signé la plupart des protocoles et accords de coopération régionale de ces organisations, mais il est parfois observé une lenteur administrative dans la transposition des dispositions régionales au sein de l'arsenal juridique national.

Toutefois, le Togo garantit ses contributions financières au fonctionnement de ces instances régionales. De plus il s'implique davantage dans les réponses communautaires à l'instabilité politique et aux crises humanitaires. Dans ce contexte, le Togo a conduit en 2014, la riposte ouest africaine face à l'épidémie de la maladie à virus Ebola.

Sur le plan de l'intégration économique régionale, il importe de noter que la zone UEMOA est un important partenaire commercial du Togo. Le pays effectue avec elle, près du tiers de ses échanges de biens (environ la moitié des exportations du Togo va en direction des pays de l'UEMOA et près du quart de ses importations en proviennent). Par ailleurs, le Port Autonome de Lomé (PAL) s'est doté d'infrastructures modernes qui ont permis d'augmenter sa capacité de manutention. Le volume des conteneurs manutentionnés est ainsi passé de 311 470 à 380 798 entre 2013 et 2014¹¹. La mise en place d'un guichet unique pour le commerce extérieur, la réorganisation de l'administration du PAL, ainsi que la réalisation d'un Parking Gros Porteurs des camions en attente de chargement sont des mesures qui contribuent au dynamisme du port et des échanges commerciaux ; l'objectif étant de positionner le Port de Lomé comme leader dans la manutention portuaire et devenir une plateforme de transbordement qui répond mieux aux besoins de la sous-région.

En ce qui concerne la facilitation du commerce international, le Togo a signé et ratifié les principaux accords et protocoles en matière de commerce extérieur, en l'occurrence avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Union Européenne (UE) et les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), la CEDEAO et l'UEMOA. Depuis 2000, le pays s'est aligné sur les droits et taxes du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA. Récemment, l'UEMOA et la CEDEAO ont adopté un TEC applicable au 1er janvier 2015. Cette disposition harmonise les pratiques en matière de tarification des échanges extérieurs.

En outre, le Togo enregistre l'un des taux les plus faibles de pratiques anormales et de perceptions illicites aux postes de douanes dans la sous-région notamment, en ce qui concerne les prélèvements illicites, la densité des contrôles par corps habillé et le nombre de contrôles par voyages. Selon le rapport de l'Observatoire des Pratiques Anormales de l'UEMOA, le Togo est depuis 2011, le leader incontesté dans la sous-région, en matière de bonne gouvernance routière. L'opérationnalisation des postes de contrôle juxtaposés aux frontières de pays limitrophes devra aussi contribuer à une lutte plus efficace contre les pratiques illicites. Aussi, l'informatisation de l'administration douanière a-t-elle permis l'automatisation et la simplification des procédures de dédouanement. Dans le souci de lutter contre la corruption, des mesures incitatives ont été prises à l'endroit des agents des douanes et un numéro vert a été mis en service afin de faciliter la signalisation des tentatives de fraude.

3.2. SECTEUR FINANCIER

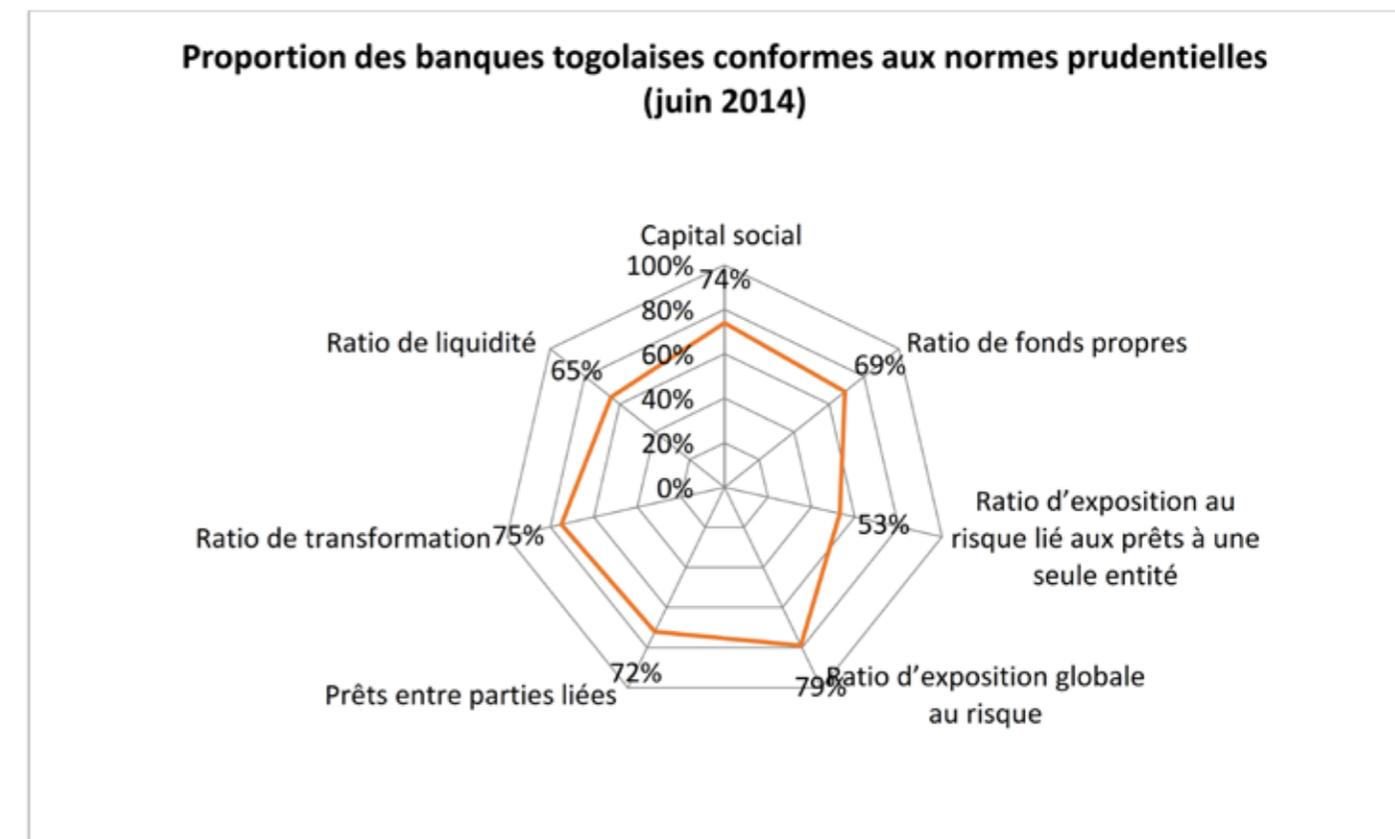
Ce critère permet d'évaluer la structure du secteur financier et les politiques et règlements qui régissent ce secteur.

Le secteur financier togolais se compose de : une (01) direction nationale de la BCEAO, quatorze (14) banques, deux (02) établissements financiers, quatre-vingt-douze (92) Institutions de micro finance (IMF), les services financiers de la poste, douze (12) compagnies d'assurance, deux (02) organismes de prévoyance sociale, deux (02) sociétés de gestion et d'intermédiation et une (01) antenne de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM). Il bénéficie de l'existence d'un cadre juridique précis, définissant les conditions d'entrée et de sortie sur le marché, ainsi que de systèmes interbancaires de règlement et de compensation fiables.

La stabilité financière du pays s'améliore, avec les réformes engagées au niveau national, notamment la restructuration de certaines banques d'Etat et des institutions de prévoyance sociale et communautaire. Cette stabilité découle également de la capacité des organes habilités, principalement la BCEAO et la commission Bancaire de l'UEMOA à évaluer, contenir et éliminer les risques institutionnels et systémiques. Lesdites institutions continuent de soumettre les banques à leur contrôle, mais des efforts restent à faire pour rendre conforme la réglementation de l'activité bancaire aux normes internationales et réduire la vulnérabilité du secteur financier aux chocs. En effet, les normes prudentielles régissant l'activité des banques dans l'UEMOA ne sont pas systématiquement respectées par les banques. En 2014, le ratio de fonds propres moyen des banques togolaises (6%) - quoi qu'en progression - était inférieur au ratio minimal exigé de 8 % au sein de l'UEMOA.

La qualité des actifs est également problématique et s'illustre par la persistance d'un niveau significatif des prêts improductifs. Il est également observé une forte concentration sectorielle, conséquence de l'absence de diversification économique. Néanmoins, le processus de mise en application des normes de Bâle II/III et la création de fonds de garantie des dépôts et de stabilité financière dans l'UEMOA devraient pouvoir améliorer significativement la stabilité financière du pays si ces réformes sont menées à bien.

Figure 2 : Proportion des banques togolaises conformes aux normes prudentielles (2014)



Source : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 2014

Sur le plan de l'efficacité, l'on note une hausse des emplois nets du système bancaire. Le crédit intérieur a continué à progresser pour se situer à 39,2% du PIB en 2014 contre 37,6% en 2013¹². Les ressources collectées par le système bancaire se sont ainsi accrues de 11,3 % en 2013, après une hausse de 18,7 % en 2012. Néanmoins, bien que la BCEAO ait diminué son taux directeur ces dernières années, le coût du crédit demeure élevé : les taux d'intérêt débiteurs se situent autour de 10% en moyenne pour les institutions bancaires et atteignent 18% pour les institutions de micro finance. Les difficultés d'obtention de crédit sont notées, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises -PME (à cause notamment de la difficulté à fournir des garanties) et le secteur agricole qui demeure insuffisamment financé, quoiqu'étant la principale occupation des actifs togolais. Toutefois, la mise en place annoncée du Bureau d'Informations sur le Crédit (BIC) devrait contribuer à réduire les asymétries d'informations, en partie responsables de cette situation. En effet, le BIC est un dispositif de l'UEMOA soutenu par la BECAO qui vise à évaluer le risque de défaillance d'un emprunteur.

¹² Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 2014

Par ailleurs les mécanismes assurantiels, dominés par l'assurance vie ne couvrent que partiellement l'économie. De plus, le marché boursier ne bénéficie pas encore à la plus grande partie des acteurs privés.

En matière d'accès aux services financiers, l'environnement s'est globalement amélioré même si les besoins demeurent importants. Le taux de bancarisation est estimé à 94% (BCEAO, 2012), mais les institutions de micro finance et les services de la poste, les services de paiement via le réseau de la téléphonie mobile ont permis d'accroître l'inclusion financière et tendent à pallier au faible taux de pénétration des services financiers classiques. En effet, le taux de bancarisation élargi, qui prend en compte les services bancaires et financiers offerts par tout le secteur financier pris dans son ensemble, s'est établi à 57,5% en 2014 et est en progression de huit (08) points par rapport à 2012. En 2014, l'UEMOA a décidé, de concert avec les acteurs du secteur financier, de la gratuité de certains services afin de les rendre plus accessibles aux clients. Il s'agit en l'occurrence de : (i) la gratuité d'ouverture de compte bancaire, (ii) la délivrance d'un livret d'épargne, (iii) le paiement par carte bancaire au sein de l'UEMOA, etc. Les banques commerciales au Togo ont également étendu leur réseau d'agence sur toute l'étendue du territoire à un rythme plus élevé que la moyenne des pays de l'UEMOA. On compte ainsi, un (01) guichet automatique bancaire pour 31 000 habitants au Togo, contre un pour 42 000 habitants en moyenne au sein de l'UEMOA¹³.

De plus, le Gouvernement a créé début 2014, le Fonds National pour la Finance Inclusive (FNFI). Son premier produit, Accès des pauvres aux services financiers de base (APSEF), est opérationnel et permet d'accorder des microcrédits à des taux allant de 5% à 8%, contrairement à la micro finance classique où les taux d'intérêts peuvent atteindre 18%. Dans le même temps, des dispositions rendant gratuit l'accès à certains produit financiers, tels que l'ouverture d'un compte bancaire sont entrées en vigueur.



¹³ African Economic Outlook (2015), Profil Togo

3.3. ENVIRONNEMENT DE LA REGLEMENTATION DES AFFAIRES

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure l'environnement juridique et réglementaire et le contexte des politiques favorisent ou entravent l'investissement privé, la création d'emplois et la promotion de la productivité. L'accent est mis sur la réglementation directe des affaires et la régulation du marché des biens et du marché des facteurs.

Des progrès notables sont enregistrés au Togo en matière de réglementation des affaires et au regard des améliorations enregistrées, l'édition 2015 du rapport de la Banque Mondiale Doing Business, classe le Togo à la 149ème place sur 189, soit un gain de 15 places par rapport à l'année précédente, situant le pays parmi les 10 meilleurs pays réformateurs.

En effet, la poursuite des réformes entreprises pour l'amélioration du climat des affaires ont permis de réduire le délai minimum de création d'entreprise à 24h depuis 2012 et de réduire aussi significativement, le coût des formalités. Le guichet unique pour l'enregistrement des entreprises a permis d'alléger la durée moyenne pour l'immatriculation des sociétés, laquelle est passée de 38 jours en 2012 à 19 jours en 2013, puis à 10 jours en 2014, contre une moyenne de 29,3¹⁴ jours en Afrique subsaharienne. Les délais de règlement des litiges commerciaux et la transparence se sont aussi améliorés, grâce au fonctionnement de la Cour arbitrale du Togo (CATO) depuis 2011, et à l'adoption en 2014, d'un protocole de procédures entre le tribunal de Lomé et l'Ordre des avocats togolais.

Toutefois, des difficultés sont rencontrées dans l'application de la loi portant organisation de la concurrence au Togo. En effet, les organes chargés de la mise en application de la loi N° 99-011 du 28 décembre 1999 portant sur l'organisation de la concurrence au Togo sont installés, mais restent non opérationnels. Par ailleurs, le Togo s'est doté en 2012, d'un code des investissements et d'une charte des PME/PMI qui devraient contribuer à l'amélioration de la réglementation des affaires et faciliter les investissements. Seulement, les dispositions pour leur application effective ne sont pas encore prises.

Dans le même temps, la question du foncier demeure entière et le nouveau code foncier censé apporter des améliorations vis-à-vis de celui qui est en vigueur et qui date de 1906, tarde à être effectif. Le mensuel de la Cour d'appel de Lomé soulignait en 2014 que les transactions immobilières génèrent un contentieux qui encombre les tribunaux. Les litiges d'ordre foncier représentent environ 80 % des contentieux présentés devant les tribunaux du Togo. Aussi, faut-il noter la persistance de rigidités sur le marché du travail et l'insuffisance de l'inspection pour garantir la compatibilité des conditions de travail d'avec la réglementation en vigueur. Le marché informel du travail occupe environ 95 % de la population active ■

¹⁴ Banque Mondiale (2015, 2014, 2013), Rapport Doing Business

4. MESURES D'INCLUSION/D'ÉQUITÉ SOCIALE

4.1. ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure le pays a adopté des lois et mis en place des institutions et programmes pour l'application de lois et politiques susceptibles d'atteindre les objectifs formulés dans les questions ci-dessous

Le développement du capital humain et la santé maternelle demeurent des priorités sociales pour le gouvernement togolais. Les investissements consentis ces dernières années dans ces domaines ont eu des impacts sociaux relativement significatifs en 2014.

Au niveau de l'éducation, le taux d'achèvement au primaire a progressé de 77,7% en 2013 à 84%¹⁵ en 2014. Le ratio filles/garçons dans l'éducation primaire est en nette progression : 99% pour l'année 2013-2014. En ce qui concerne l'alphabétisation des deux sexes au Togo, le taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans estimé en 79,7% en 2011, reste constant.

En outre, la situation de la santé maternelle connaît une relative amélioration depuis que le Gouvernement s'est engagé dans la lutte contre la mortalité maternelle à travers la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) afin d'accroître la disponibilité et l'utilisation des services de soins de santé publique, accessibles et de qualité, y compris ceux liés à la santé sexuelle et reproductive. Le taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié reste stable depuis trois ans autour de 59% en 2013. Par contre le taux de mortalité maternelle a augmenté entre 2011 et 2013, passant de 300 décès pour 100 000 naissances vivantes à 401 décès pour 100.000 naissances vivantes (Enquête Démographique et Santé du Togo, III). L'accès aux soins prénatals demeure également faible, particulièrement dans les milieux ruraux, expliquant sans doute, la hausse de la mortalité néonatale qui est passé de 4,14‰ en 2013 à 9‰ en 2014.

Par ailleurs, la promotion de la femme a aussi bénéficié en 2014, d'une attention particulière. Le Gouvernement facilite l'accès des femmes aux crédits et aux microcrédits, et l'autonomisation des femmes : près de 94% des bénéficiaires du produit APSEF de Fonds National de Finance Inclusive (FNFI) sont des femmes. En 2014, plus de 3 075 groupements féminins ont reçu un appui de crédit de la part du Ministère du développement à la base¹⁶. Sur la question du genre, le leadership féminin s'affirme davantage dans la sphère sociale, politique et administrative.

Toutefois, d'une façon générale, il ressort des évaluations que la pauvreté et les pesanteurs socioculturelles constituent les principaux freins sociaux qui entravent l'inclusion sociale et le développement du capital humain au Togo.



¹⁵ Annuaire National des statistiques scolaires DPEE/MEPSFP - ¹⁶ Rapport Annuel du MDBAJEJ, 2014

4.2. ÉQUITÉ DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle la tendance des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

La SCAPE 2013-2017 est le cadre de référence de la mise en œuvre des politiques nationales, notamment celles en faveur des couches vulnérables et des plus pauvres.

De façon programmatique, selon les actions et les priorités définies, les ressources disponibles sont affectées en fonction de la clé de répartition suivante : social (30%), productif (50%) et gouvernance (20%). La SCAPE est déclinée en Programmes d'actions prioritaires (PAP) et exécutée au niveau de chaque ministère à travers les politiques sectorielles.

Pour l'an 2014, la poursuite des travaux de relance des activités économiques et de croissance, les priorités en matière d'investissement public ont été accordées aux domaines relatifs au renforcement des infrastructures économiques, qui a dominé le Programme d'investissement prioritaire à hauteur de 61,94%, contrairement au poids qu'il devrait occuper selon la SCAPE estimé à 28,8%. Par conséquent, les actions relatives au développement du capital humain, de la protection sociale et de l'emploi n'ont hérité que de 12,1% du PIP sur les 31,1% prévu initialement par la SCAPE à travers le programme d'action prioritaire. Par contre, l'axe 5 « Promotion d'un développement participatif, équilibré et durable » a été réapprécié avec 7,7% dans le PIP au lieu des 5% prévu dans le PAP¹⁷.

Aussi, l'insuffisance des recettes publiques mobilisées sur le plan national, explique-t-elle durant l'année 2014, le fait que les services sociaux aient été moins nantis au niveau du PIP. En cause, le taux de pression fiscale du Togo encore faible (20,3% en 2014) – quoi qu'en progression - ne permet pas à l'Etat de disposer des ressources internes suffisantes pour le financement de l'ensemble de ses politiques de développement.

¹⁷ Données du Ministère de la Planification du Développement

4.3. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Ce critère permet d'évaluer les politiques nationales et les prestations de services des secteurs publics et privés ayant une incidence sur l'accès et la qualité dans les domaines objets des questions ci-dessous

En 2014, les actions gouvernementales dans le secteur sanitaire, se sont focalisées sur quatre (04) domaines prioritaires à savoir : (i) la santé maternelle, (ii) la santé infantile et infanto-juvénile, (iii) la lutte contre les maladies transmissibles et (iv) le renforcement du système de santé. Quant à la politique de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation, les légères progressions constatées en 2014 devront être renforcées particulièrement, au niveau préscolaire car le taux de scolarisation préscolaire des 4-5 ans n'a évolué que de 15,8% à 16,5% entre 2013 et 2014¹⁸.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/Sida, la mise en place du dispositif de surveillance épidémiologique du VIH, qui comprend entre autres, la surveillance sentinelle chez les femmes enceintes et les donneurs de sang, est efficace. Par contre, il est observé en 2014, un retard dans la disponibilité des médicaments antirétroviraux (ARV) pour la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH/sida (PVIH). Toutefois, les efforts conjugués de l'Etat et de ses partenaires dans la lutte contre le VIH/sida a fait passer la prévalence du VIH dans la population totale de 4% en 2006 à 2,5% en 2013¹⁹.

En matière de lutte contre le paludisme, la distribution de plus d'un million de moustiquaires imprégnées d'insecticides ont permis depuis 2010, que trois enfants sur quatre (60,2% en 2013) dorment sous une moustiquaire imprégnée. Selon les évaluateurs la récurrence des problèmes de santé dans les communautés a des causes sociales, économiques que cliniques.



4.4. PROTECTION SOCIALE ET TRAVAIL

Ce critère évalue les politiques officielles dans le domaine de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, qui visent à réduire le risque de pauvreté, à aider les personnes pauvres à mieux gérer d'autres risques, et à garantir un niveau minimum de bien-être à toutes les personnes.



Le Togo a ratifié la plupart des conventions relatives aux normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), mais il est observé des difficultés dans l'application de ces textes.

La sécurité sociale est encore embryonnaire, le pourcentage de la population bénéficiant de l'assurance maladie est passé de 5,3 % en 2013 à 5,8% en 2014, ce taux reste toujours faible. En plus des structures telles que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), l'Institut Nationale d'Assurance Maladie (INAM), la Caisse des Retraites du Togo (CRT) œuvrent dans le domaine en faveur des acteurs du secteur formel. S'agissant du secteur informel, la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), a

accompagné, depuis 2014, les acteurs du secteur informel, avec la création de quatre (04) mutuelles afin de leur offrir l'accès à la couverture sociale, notamment l'assurance maladie et l'assurance vieillesse. D'autres mutuelles privées, confessionnelles et communautaires ont également été mises en place. Par ailleurs, il importe de souligner que la politique nationale de protection sociale a été élaborée, mais est en instance d'adoption par l'Assemblée Nationale. Il a également été mis sur pied en 2013, le Comité National de la Promotion de la Protection Sociale pour orienter et coordonner toutes les activités en matière de Protection Sociale sur toute l'étendue du territoire.

Pour ce qui concerne les programmes à l'intention des jeunes à la recherche d'emploi, il est relevé qu'en 2014, le Programme d'appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE) a permis de mettre en stage 2 366 primo demandeurs d'emploi dans 900 entreprises. En outre, 1 369 jeunes ont été sensibilisés sur l'éveil à l'esprit entrepreneurial et 892 ont été formés en création de micro entreprises. Toujours en 2014, le PROVONAT (Programme de volontariat national) a permis le déploiement de 2 000 jeunes volontaires.

En dépit du fait que le Togo dispose d'un bon cadre réglementaire du marché de l'emploi, il existe des mécanismes d'iniquité sur le marché du travail en l'occurrence, l'inadéquation emploi-formation, la politique nationale du travail non adoptée, l'absence de réglementation en matière de santé dans certains métiers et la sécurité au travail non observée.

4.5. POLITIQUES ET RÉGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques de l'environnement favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

Le Togo fait l'effort de disposer d'un cadre réglementaire sur l'accès à l'utilisation des ressources environnementales. Au-delà de la faune et de la flore qui font l'objet d'une réglementation plus rigoureuse, la gestion des déchets, et des zones côtières demeure encore laxiste. Cependant, il existe un système d'évaluation environnementale à travers des audits environnementaux.

Il ressort des évaluations que les ressources naturelles sont exploitées dans une relative opacité, malgré que de sensibles progrès soient enregistrés en 2014, en ce qui concerne la gestion durable du cadre de vie. Le taux de réalisation du Comité National de la Promotion de la Protection Sociale (CNPPS) a progressé relativement de 25% en 2013 à 35% en 2014. Toutefois, des efforts restent à faire en matière de suivi évaluation environnemental ■



5. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC

5.1. DROITS A LA PROPRIÉTÉ ET GOUVERNANCE BASÉE SUR L'ÉTAT DE DROIT

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle l'activité économique privée est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance basée sur l'état de droit, caractérisée par le respect systématique et l'application des droits à la propriété et des droits contractuels.

La gouvernance politique et institutionnelle est l'un des domaines prioritaires en matière de gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre de la SCAPE. Promouvoir l'Etat de droit, le droit à la propriété et le respect des principes démocratiques, sont les principes de base qui permettent d'évaluer la bonne gouvernance par des indicateurs du CPIA élaborés par la Banque Mondiale. Il est observé que selon les indicateurs du CPIA 2013 et 2014, la note obtenue par le Togo qui est de « 3 »²⁰, reste inchangée. Or, en matière de bonne gouvernance, le Togo s'est fixé comme valeur de référence « 3,15 » et valeur accélérée « 3,72 » pour l'année 2014.

Toutefois, il importe de noter que des efforts se poursuivent pour l'atteinte de ces cibles, avec la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles. La mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) constitue un engagement fort du Gouvernement dans le processus de réconciliation nationale pour mettre fin aux violences politiques qu'a connu le Togo. Sur les 68 recommandations du rapport de la CVJR, 13,23 % ont été mises en œuvre en 2014 contre seulement 5% en 2013²¹.

En matière de gouvernance économique, il est observé une amélioration de l'assainissement des finances publiques, grâce à l'opérationnalisation de l'OTR. Par ailleurs, l'Etat s'est lancé dans le processus d'élaboration des politiques publiques dans tous les départements ministériels.

En outre, le Togo dispose d'une base juridique suffisante qui promeut et facilite les activités économiques. La création de la Cour Arbitrale du Togo (CATO), offre davantage de garantie pour la transparence et le règlement des litiges entre les différents acteurs intervenant dans le secteur privé. Les effets induits par la création du guichet unique, la réduction sensible des frais de création d'entreprise ont fait du Togo, l'une des cinq meilleures économies subsahariennes les plus attractives dans le classement *Doing Business* en 2015.

Somme toute, le Togo offre un climat de sécurité relativement favorable au niveau national. Le rapport *Mo Ibrahim* octroie une note de 85,3 sur 100 point²² au Togo, même s'il est constaté des regains d'insécurité et de violences disparates sur le plan individuel.

²⁰ Rapport CPIA, Banque Mondiale, 2014

²¹ Rapport Bilan 2014 SCAPE, ST/DSRP, 2015

²² Ibrahim Index of African Governance, Country insights

5.2. QUALITÉ DE LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

La SCAPE a défini également les grandes actions prioritaires en matière d'affectations budgétaires. De ce fait, durant l'année 2014, les priorités en matière de politique budgétaire étaient les infrastructures économiques et l'agriculture.

Cependant, en dépit de l'alignement de la politique budgétaire sur les priorités de la SCAPE, les ratios sectoriels définis n'ont pas été respectés. Toutefois, l'élaboration et la gestion du budget ont été conformes aux normes communautaires de l'UEMOA.

Pour l'année 2014, le taux de croissance annuel des recettes fiscales est de 13,6%²³ au-dessus de la cible visée dans la SCAPE qui devrait être au moins de 10% et témoigne des retombées des réformes économiques mises en œuvre.

De plus, il est produit régulièrement - en dépit de quelques retards dus essentiellement à la communication de la Position Nette du Gouvernement (PNG) - le Tableau des Opérations financières de l'Etat (TOFE), ainsi que le Tableau de bord de l'exécution budgétaire. Le TOFE est produit à partir des extraits de la balance générale du compte du Trésor (BGCT) et d'autres données primaires. Il sied de souligner que la Direction de l'économie bénéficie de l'appui de l'assistance technique de l'AFRITAC de l'Ouest, dont les recommandations sont en cours de mise en œuvre, notamment pour migrer progressivement vers le TOFE UEMOA.

Dans le domaine de la passation des marchés publics, en vue d'assurer la cohérence entre les Plans de passation de marchés (PPM), les Plans d'engagement (PE) et le Plan de trésorerie (PT), AFRITAC Ouest a apporté un appui à la Direction nationale du contrôle des marchés publics et à la Direction du contrôle financier pour l'élaboration des PPM consolidés et des PE consolidés, en vue de nourrir efficacement le Plan de Trésorerie. A cet effet, les autorités et AFRITAC Ouest ont convenu de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'assistance technique dans ce domaine. Deux missions ont été réalisées du 20 au 31 Janvier 2014 et du 9 au 20 juin 2014.

L'année 2014 a été en outre, marquée par une accélération du rythme des réformes. A la fin du mois de Décembre 2014, sur 437 mesures programmées, 39% sont réalisées contre 28% en 2013, 41% sont partiellement réalisées contre 43% en 2013 et 20% ne sont pas réalisées contre 29% en 2013. Comparés à 2013, les résultats de 2014 se sont traduits par une réduction des mesures non réalisées qui sont passées de 111 en 2013 à 87 en 2014²⁴.

5.3. EFFICACITÉ DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Ce critère permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

Le Togo ne dispose pas d'une politique nationale de fiscalité clairement définie. Néanmoins, il applique les normes de l'UEMOA. La politique fiscale pratiquée au Togo se résume en actions cohérentes, traduisant le recouvrement des impôts directs et indirects et des droits de portes. On note dès 2014, la modernisation et le renouvellement du personnel de l'administration fiscale et la fusion des deux (02) régions financières des douanes et des impôts.

Dans le cadre de l'efficacité de l'aide au développement, les efforts ont été axés sur l'élaboration d'une stratégie nationale de mobilisation des partenariats et de ressources, pour aller vers les partenariats innovants et accroître l'efficacité de mobilisation et de coordination, de même que celle de la gestion de l'aide ainsi mobilisée.

Par ailleurs, les efforts de renforcement du cadre de partenariat et de l'efficacité de l'aide publique au développement entamés depuis 2006 et ayant conduit à la table ronde des partenaires au développement en 2008 à Bruxelles, se sont poursuivis en 2014.

Il faut également noter que malgré les efforts des différentes parties prenantes à la coopération, surtout en ce qui concerne la gestion et le fonctionnement de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA) qui permet de mettre en exergue les engagements et les prévisions de financement, de même que leurs décaissements, des difficultés techniques ont rendu difficile la collecte des données y relatives.

5.4. QUALITÉ DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'Etat et le personnel des autorités sous-nationales.

L'administration publique togolaise est caractérisée par une forte lourdeur, un service public apathique et une faible éthique professionnelle. Au niveau institutionnel, le Togo semble disposer de toutes les structures adéquates pour la coordination des actions. Les problèmes et défis soulevés sont liés au comportement des agents de l'administration publique et à l'efficacité du service public offert. Les secteurs ayant une mauvaise perception de la part de la population en termes de prestations de services sont : la santé, la sécurité, et la justice.

Afin d'éliminer la lenteur dans l'administration togolaise, le dispositif de coordination interministériel et le système de gestion électronique de l'information gouvernementale doivent véritablement fonctionner pour rendre effective l'interconnexion des ministères, notamment le ministère chargé de la fonction publique et celui chargé de l'économie et des finances.

Toutefois, le processus de réforme et de modernisation de l'administration publique s'est poursuivi à travers plusieurs réalisations. L'élaboration et la validation des textes sur l'éthique et la déontologie dans la fonction publique permettront, après leur adoption par l'Assemblée Nationale, de régler des problèmes liés aux comportements répréhensifs de certains agents publics. Il s'agit notamment des actes de corruption, de laxisme, de favoritisme, de clientélisme et de gaspillage de ressources.

En outre, la création des directions régionales de la fonction publique et leur opérationnalisation prévues pour être effective au cours de l'année 2015, permettra de désengorger les services techniques de la Direction générale de la fonction publique et de réduire le délai de traitement des dossiers. En effet cette direction est jusqu'à ce jour la seule structure technique qui s'occupe de tous les dossiers introduits par les agents de l'Etat.

En ce qui concerne la formation des agents publics, un schéma directeur de la formation permanente des agents de l'Etat a été élaboré. La mise en œuvre de ce plan de formation sera effective dans les mois à venir et tous les agents publics pourront bénéficier d'une formation permanente par rapport à leur poste et leur profil. Ceci contribuera à améliorer leur performance et à augmenter leur motivation dans la prestation de leurs services.

5.5. TRANSPARENCE, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

Le Togo dispose d'un mécanisme de contrôle sur la branche exécutive du pays. La Cour des comptes a été créée en 2009 pour veiller à l'application des lois de règlement qui sont votées par le parlement et s'assurer de la bonne exécution du budget.

En matière de lutte contre la corruption, le Togo a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption le 10 décembre 2003 et l'a ratifiée le 18 mai 2005. Le pays est également partie prenante de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et au Protocole de la CEDEAO sur la corruption (tous deux ratifiés le 14 septembre 2009). La Commission nationale de lutte contre la corruption et le sabotage économique, créée par décrets présidentiels en 2001 a pour mission de mener des enquêtes sur la corruption et le sabotage économique afin de les prévenir, les combattre et proposer des mesures d'ordre législatif et réglementaire pour éradiquer le phénomène. Les organes compétents en matière de lutte contre la corruption au Togo sont entre autres l'Inspection Générale de l'Etat (IGE), la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) et la Cour des comptes. En outre, le Togo est membre du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA).



Toutefois, il importe de souligner que le manque de sanctions à l'égard de tous les agents publics responsables de détournements ou de malversations publics, rend le dispositif relativement impuissant. Mais, dans le souci de reddition des comptes, les informations sur les affaires étatiques sont rendues disponibles et publiques sur des sites web.

Par ailleurs, la connexion internet et l'interconnexion des ministères et institutions ont également permis de rendre transparente et publique l'administration publique togolaise et permet ainsi aux citoyens de demander des comptes aux décideurs. Des efforts sont en train d'être faits pour rendre fluides la communication et l'information entre les différents ministères et institutions. A cet effet, il est entrain d'être mis en place le *E-gouvernement*.

En outre, l'élaboration et la validation des textes et documents sur l'archivage et la documentation dans l'Administration publique viendra palier aux conditions alarmantes dans lesquelles se trouvent les documents et archives de l'administration publique. Grâce à un système d'informatisation et de numérisation des documents administratifs, les archives pourront se conserver dans la durée et les recherches pourront se faire sans grande difficulté ■



6. CONCLUSION

Le Togo observe en 2014, des progrès remarquables en ce qui concerne ses institutions et ses politiques publiques. Les réformes et les différentes dispositions mises en œuvre depuis quelques années, au travers des différentes politiques sectorielles produisent des résultats notables, bien que des efforts restent à faire.

La gestion macroéconomique se présente satisfaisante, caractérisée par le respect rigoureux des critères de convergence des communautés économiques (UEMOA, CEDEAO), la hausse continue du taux de croissance depuis 2008 et la construction des infrastructures économiques.

De plus, les actions prises et les dispositifs mis en œuvre en matière de politiques structurelles ont permis de faciliter le commerce intra-communautaire et la libre circulation des personnes et des biens. Néanmoins, au niveau de la réglementation du marché des facteurs, des efforts nécessitent d'être faits. L'efficacité et la profondeur du secteur financier, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources sont des secteurs dans lesquels le Gouvernement devrait faire davantage d'efforts.

Au niveau du social, des efforts sont attendus dans les domaines de la protection sociale, de la gestion de l'environnement, de la redistribution de richesse, de l'inclusion et de la qualité des prestations de service. Par contre, les questions de genre, d'éducation et de la santé sont prises en compte dans la mise en œuvre des politiques sectorielles.

La gouvernance dans le pays présente un environnement relativement satisfaisant en ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et des activités économiques. La modernisation de l'administration fiscale, la coordination des politiques et la réactivité sont aussi des éléments de satisfaction.

En tout état de cause, il ressort de la présente étude que le Togo est un pays bien intégré aux organisations sous régionales et internationales. Ses grandes politiques répondent aux exigences des cadres fondamentaux de développement et de lutte contre la pauvreté, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et celles des institutions financières internationales : Fonds Monétaire International et Banque Mondiale. La modernisation de son administration publique, les réformes du secteur judiciaire, le dialogue social entamé depuis plusieurs années sont des signes de l'amélioration de son cadre de production et son engagement à relever les défis de la mondialisation.

Par ailleurs, le Togo se mobilise également autour des enjeux actuels : la question de l'environnement, le changement climatique, l'érosion côtière et l'amélioration du cadre de vie à travers la mise en place des infrastructures socio communautaires ■

AFROBAROMÈTRE (2014), *Sommaire des résultats du ROUND6 de l'enquête AU TOGO*

BAD (2010), « *Togo : document relatif au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTTE renforcée* »

BAD, OCDE, PNUD, CEA(2015), *Perspectives économiques en Afrique*

Banque Mondiale (2010) *TOGO Relancer les Secteurs Traditionnels, et Préparer l'Avenir: Une Stratégie de Croissance Tirée par les Exportations* *Mémoire Economique du Pays et Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce*, Rapport No. 53711 – TG 2010

Banque Mondiale(2010), *Outil d'évaluation de la performance en matière de gestion de la dette(DeMPA)*

Banque Mondiale (2013, 2014, 2015), *Rapport Doing Business*

BCEAO (2014), *Balance des paiements et position extérieure globale du Togo au titre de l'année 2014*

BCEAO(2014), *Perspectives Economiques des Etats de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine En 2014*

BCEAO (2015), *Annuaire statistique 2014*

BCEAO (2015), *Situation du secteur de la microfinance dans l'UMOA au 31 décembre 2014*

CADERDT (2015), *Analyse de la soutenabilité de la politique budgétaire dans les pays de la CEDEAO : cas du Togo*

CADERDT (2015), *Mobilisations des ressources internes au Togo*

Commission nationale des droits de l'homme (2012), *Rapport officiel*

Commission de l'UEMOA (2013), *24^{ème} rapport de l'Observatoire sur les Pratiques Anormales (OPA)*

Commission de l'UEMOA (2014), *Rapport annuel de la commission bancaire de l'UEMOA*

Commission de l'UEMOA (2015), *Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale*

Entreprise survey (2009), *Togo country profile 2009*

FMI (2015), *Rapport des services du FMI sur les politiques communes des Etats membres de l'UEMOA*

FMI & Banque Mondiale(2009), *Analyse de la viabilité de la dette, 2009*

Korem Ayira (2009), *Les PME et la politique fiscale nationale : effets d'éviction ou de complémentarité dans l'économie togolaise? Rapport de recherche du FR-CIEA NO. 40/12*

Ministère de l'Economie et des Finances, *Lois de finances, gestions 2012 à 2015*

Ministère de l'économie et des finances (2012), *Rapport analytique sur la dette publique du Togo*

Ministère de l'Economie et des Finances (2013), *Rapport analytique sur la dette publique*

Ministère des Enseignements Primaire, secondaire et de l'alphabétisation (2014), *Tableau de bord de l'éducation au Togo*

Ministère des Enseignements Primaire, secondaire et de l'alphabétisation (2014), *Annuaire National des statistiques scolaires*

Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (2011), *Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) 2010.*

Ministère de la Planification du Développement, *Secrétariat technique du DSRP, (Septembre 2015), Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE en 2014, Version provisoire*

Ministère de la Santé (2012), *Plan National de Développement Sanitaire du Togo 2012-2015*

Ministère de la Santé (2012), *PNLS/IST : Rapport annuel des activités*

Ministère du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale (2012), *Programme pays de promotion du travail Décent au Togo 2010-2015.*

Nations Unies (2012), *Conférence des Etats parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption*

PNUD (2011), *Rapport de l'aide publique au développement au Togo*

PNUD(2014), *4^{ème} Rapport de suivi des OMD au Togo*

République Togolaise (1999), *Loi N° 99-011 portant organisation de la concurrence au Togo*

République Togolaise (2002), *Constitution de l'IVème République*

République Togolaise (2012), *Code des personnes et de la famille de la république togolaise*

République Togolaise (Janvier 2015), *Troisième enquête démographique, et de santé, (EDST-III 2013-2014)*

Secrétariat Technique du DSRP(2012), *Rapport du comité sectoriel « gouvernance économique et capacités institutionnelles*

Secrétariat Technique du DSRP(2012), *Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion*

Secrétariat Technique du DSRP(2015), *Rapport bilan de mise en œuvre de la SCAPE 2014*

The Mo Ibrahim Foundation(2015), *Ibrahim Index of African Governance, Country insights*

Transparency international (2013), *Corruption perceptions index*

UNESCO (2000), *Réforme des systèmes éducatifs et réformes curriculaires : situation dans les Etats africains au sud du Sahara*

ANNEXE A : NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Le Centre autonome d'études et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (CADERDT) élabore pour la deuxième année consécutive, en partenariat avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, le Rapport CPIA Togo.

Le processus d'élaboration du rapport CPIA a impliqué : (i) l'administration publique à travers ses services techniques (ministères, secrétariats techniques, etc.), (ii) le secteur privé (Chambres faïtières, associations professionnelles, etc.) et (iii) la société civile (syndicats, associations de défense des droits de l'homme, etc.). Ces différentes structures (à la fois acteurs et observateurs) ont participé à l'auto-évaluation conjointe, concertée et transparente des politiques et institutions du pays à travers un questionnaire organisé en quatre grandes sections :

- Section A : Gestion économique
- Section B : Politiques structurelles
- Section C : Mesures d'inclusion/d'équité sociale
- Section D : Gouvernance : gestion et institutions du secteur public.

Des ateliers de discussion ont été organisés avec les évaluateurs provenant de ces structures ci-dessus citées. Ces différentes structures ont été identifiées en fonction des modules et des thématiques. Les questions et les critères d'évaluation ont été envoyés aux évaluateurs bien avant la tenue des ateliers pour leur faciliter la compréhension, afin qu'ils recueillent les informations clés auprès de leurs structures respectives. Trois ateliers ont été animés en trois jours pour les groupes de discussions (GD) mis en place. Le groupe 1 a traité les questions relatives aux sections A et B ; le groupe 2 s'est penché sur le questionnaire de la section C et le groupe 3 a traité des questions relatives à la section D.

Les séances ont été animées par les experts du CADERDT. Les participants se sont exprimés librement, et chacun après avoir exposé ses arguments attribue une note à la question mise en jeu. La note finale est obtenue par consensus. Dans le cas contraire, on procède à la moyenne des différentes notes proposées. Chaque question est suivie d'une colonne « observations » permettant de justifier la note.

Les critères de notation se présentent comme suit :

- « 1 » : Très insatisfaisant depuis au moins 2 ans
- « 2 » : Insatisfaisant
- « 3 » : Modérément insatisfaisant
- « 4 » : Modérément satisfaisant
- « 5 » : Satisfaisant
- « 6 » : Très satisfaisant depuis au moins 3 ans.

Les notes intermédiaires ont été également accordées.

Des entretiens avec des personnes ressources sur le terrain (Cadres, Responsables d'institutions, etc.), la revue documentaire, le recueil d'informations et de données, etc. ont permis d'affiner les résultats et informations recueillis lors des ateliers.

ANNEXE B : LISTE DES ORGANISATIONS PRESENTES

N°	ORGANISATIONS / 15 SEPTEMBRE 2015
1	AN : Assemblée Nationale Togolaise
2	ARMP : Autorité de Régulation des Marchés Publics
3	ART&P : Autorité de Réglementation des secteurs de postes et de télécommunications
4	ATC : Association Togolaise des Consommateurs
5	BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
6	CADERDT : Centre Autonome d'Etude et Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo
7	CCIT : Chambre de commerce et d'industrie du Togo
8	CENTIF : Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
9	CFE : Centre des Formalités d'Entreprises
10	CNNT : Chambre Nationale des Notaires du Togo
11	CNP : Conseil National du Patronat
12	CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
13	DB/MEFPD : Direction du Budget/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
14	DDP/MEFPD : Direction de la Dette Publique/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
15	DE/MEFPD : Direction de l'Economie/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
16	FASEG/UL : Faculté des Sciences et de Gestion/Université de Lomé
17	LTC : Ligue Togolaise des Consommateurs
18	LTDH : Ligue Togolaise des Droits de l'Homme
19	Présidence de la République Togolaise
20	ST-DSRP/MPD : Secrétariat Technique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
21	STT : Synergie des Travailleurs du Togo

N°	ORGANISATIONS / 16 SEPTEMBRE 2015
1	AN : Assemblée Nationale Togolaise
2	ATC : Association Togolaise des Consommateurs
3	CADERDT : Centre Autonome d'Etude et Renforcement de Capacité pour le Développement au Togo
4	CATO : Cour d'Arbitrage du Togo
5	CNDD : Commission Nationale du Développement Durable
6	CNP : Conseil National du Patronat
7	CSTT : Confédération Syndicale des Travailleurs du Togo
8	DGT : Direction Générale du Travail
9	DOSI : Délégation à l'Organisation du Secteur Informel
10	GF2D : Groupe de réflexion et d'action Femmes pour la Démocratie et le Développement
11	LTC: Ligue Togolaise des Consommateurs
12	MJRIR : Ministère de la Justice et des Relations entre les Institutions de la République
13	Présidence de la République Togolaise
14	ST-DSRP/MPD : Secrétariat Technique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
15	STT : Synergie des Travailleurs du Togo

N°	ORGANISATIONS / 17 SEPTEMBRE 2015
1	AN : Assemblée Nationale Togolaise
2	CADERDT : Centre Autonome d'Etude et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo
3	CNNT : Chambre Nationale des Notaires du Togo
4	CNP : Conseil National du Patronat
5	CNSC Togo : Concertation Nationale de la Société Civile Togo
6	CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
7	DB/MEFPD : Direction du Budget/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
8	DDP/MEFPD : Direction de la Dette Publique/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
9	DE/MEFPD : Direction de l'Economie/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
10	DGT : Direction Générale du Travail
11	FASEG/UL : Faculté des Sciences et de Gestion/Université de Lomé
12	MATDCL : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales
13	MDBAJEJ : Ministère du Développement a la Base, de l'Artisanat, des Jeunes et de l'Emploi des Jeunes
14	MFPTRA/DRA : Ministère de la Fonction Publique du Travail et de la Réforme Administrative
15	MJRIR : Ministère de la Justice et des Relations entre les Institutions de la République
16	OTR : Office Togolais des Recettes
17	SP. PRFP/MEFPD : Secrétariat Permanent. Programme de Réforme de Finance Publique/Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
18	ST-DSRP/MPD : Secrétariat Technique du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ANNEXE C : RESULTATS DE L'AUTOEVALUATION DU CPIA

A. GESTION ECONOMIQUE

Ce critère permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.

1. GESTION MACROECONOMIQUE

Permet d'évaluer la qualité des politiques monétaires et/ou de taux de change, ainsi que des politiques relatives à la demande globale. Ces politiques sont de haute qualité lorsqu'elles encouragent une croissance économique durable à moyen terme.

	Evaluer chacun des objectifs ci-dessous	Note
G1	Les objectifs des politiques monétaires et de taux de change en matière de stabilisation des prix sont-ils clairement définis	5
G2	Les politiques de demande globale sont-elles axées sur le maintien de l'équilibre extérieur à court et moyen termes (dans le contexte extérieur et prévisible actuel)	3
G3	Les politiques mises en place permettent-elles d'éviter l'éviction de l'investissement privé ?	5

2. POLITIQUE BUDGETAIRE

Ce critère permet d'évaluer la viabilité à court et moyen termes de la politique budgétaire (en tenant compte de la politique monétaire et de taux de change, ainsi que de la soutenabilité de la dette publique), et son impact sur la croissance. La politique budgétaire est considérée comme non viable lorsqu'elle se traduit par une augmentation continue du ratio dette/PIB, et/ou lorsqu'elle crée des besoins financiers qui ne peuvent pas être adéquatement satisfaits en mobilisant les fonds disponibles pour le secteur public. La viabilité est évaluée en tenant compte des dépenses publiques hors-budget et des éléments de passif éventuel

	Evaluer chacun des objectifs ci-dessous	Note
G4	Dans quelle mesure le solde primaire est géré de manière à garantir la viabilité des finances publiques ?	5
G5	Dans quelle mesure les dépenses publiques et/ou les recettes publiques peuvent être ajustées pour absorber les chocs, le cas échéant ?	4,5
G6	Dans quelle mesure la fourniture de biens publics, y compris les infrastructures, est compatible avec la croissance à moyen terme ?	5

3. POLITIQUE DE LA DETTE

	Evaluer chacun des objectifs ci-dessous	Note
G7	Dans quelle mesure la stratégie de gestion de la dette contribue à réduire au minimum les risques budgétaires et à promouvoir la soutenabilité de la dette à long terme ?	4,5
G8	Dans quelle mesure la dette extérieure et intérieure est contractée dans le but d'atteindre et/ou de maintenir un niveau soutenable de la dette.	4,5
G9	Le degré de coordination entre la gestion de la dette et les autres politiques macroéconomiques	4,5

B. POLITIQUES STRUCTURELLES

4. POLITIQUES ET INSTITUTIONS DE PROMOTION ECONOMIQUE, D'INTEGRATION REGIONALE ET DE PROMOTION DU COMMERCE

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le cadre des politiques contribue à renforcer l'intégration régionale et le commerce des biens

	Domaine	Note
G10	Politiques et institutions de promotion économique, d'intégration régionale : Evaluer le niveau de l'appui qu'apporte le pays aux organisations régionales dont il est membre, ainsi que son engagement en faveur de la coopération économique et des initiatives d'intégration régionale	4,5
	Promotion du commerce. Evaluer :	
G11	i. le degré de lutte contre les mesures commerciales restrictives, avec un accent particulier sur l'ampleur des barrières tarifaires et le degré d'utilisation des barrières non tarifaires (BNT), ainsi que la transparence et la prévisibilité du régime commercial	4
G12	ii. les douanes et la facilitation du commerce, y compris la lutte contre la corruption au sein des services de douanes, la gestion des risques, le traitement rapide du paiement des droits de douanes et des remboursements, et la transparence.	4,5

5. SECTEUR FINANCIER

Ce critère permet d'évaluer la structure du secteur financier et les politiques et règlements qui régissent ce secteur

	Evaluer :	Note
G13	La stabilité financière	4
G14	L'efficacité et la profondeur du secteur financier, ainsi que la capacité de mobilisation des ressources	3
G15	L'accès aux services financiers	3

6. ENVIRONNEMENT DE LA REGLEMENTATION DES AFFAIRES

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure l'environnement juridique et réglementaire et le contexte des politiques favorisent ou entravent l'investissement privé, la création d'emplois et la promotion de la productivité. L'accent est mis sur la réglementation directe des affaires et la régulation du marché des marchandises et du marché des facteurs.

	Evaluer :	Note
G16	La réglementation relative au démarrage et à la fermeture des activités économiques, ainsi qu'à la concurrence	4,5
G17	La réglementation relative aux opérations commerciales et industrielles en cours	4
G18	La réglementation du marché des facteurs (main-d'œuvre et terres)	2,5

C MESURES D'INCLUSION / D'EQUITE SOCIALE

7. ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Ce critère permet de déterminer dans quelle mesure le pays a adopté des lois et mis en place des institutions et programmes pour l'application de lois et politiques susceptibles d'atteindre les objectifs formulés dans les questions ci-dessous.

	Evaluer chacun des objectifs ci-dessous	Note
G19	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux opportunités de développement du capital humain. Ici, l'accent est mis sur l'éducation dans le primaire, le secondaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les soins prénatals et lors de l'accouchement, et les services de planification familiale.	5
G20	Promouvoir un accès égal pour les hommes et les femmes aux ressources productives et économiques. (L'accent est mis sur la participation et la rémunération de la main-d'œuvre, la propriété et la gestion des entreprises, le régime foncier et le système de succession)	5
G21	Accorder aux hommes et aux femmes un statut égal et la même protection, aux termes de la législation en vigueur. (L'accent est mis sur la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le droit de la famille, les violences à l'encontre des femmes et la participation à la vie politique)	5

8. EQUITE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle la tendance des dépenses publiques et du recouvrement des recettes publiques a une incidence sur les pauvres et est conforme aux priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté.

	Domaines	Note
G22	Mesure dans laquelle les individus, les groupes ou les localités qui sont pauvres ou vulnérables ou qui ont un accès inégal aux services et opportunités, sont identifiés	5
G23	Mesure dans laquelle une stratégie nationale de développement prévoyant des interventions explicites pour aider les groupes identifiés au point (a) ci-dessus, est adoptée	5
G24	Mesure dans laquelle la composition et l'incidence des dépenses publiques font l'objet d'un suivi systématique dont les résultats sont pris en compte dans les décisions subséquentes d'affectation des ressources	4
G25	Incidence des principaux impôts, c'est-à-dire la question de savoir si ces impôts sont progressifs ou régressifs (Un impôt régressif redistribue les revenus des pauvres aux riches, en imposant un plus grand pourcentage à mesure que diminue l'assiette d'imposition. Par contre, un impôt progressif redistribue les revenus des riches aux pauvres. Sous un système d'impôt progressif, le taux moyen de l'impôt (sur le revenu) est de plus en plus élevé à mesure que s'accroît l'assiette d'imposition)	5
G26	Alignement des impôts sur les priorités en matière de réduction de la pauvreté	3

9. VALORISATION DES RESSOURCES HUMAINES

Ce critère permet d'évaluer les politiques nationales et les prestations de services des secteurs publics et privé ayant une incidence sur l'accès et la qualité dans les domaines objets des questions ci-dessous.

	Evaluer	Note
G27	Les services de santé et de nutrition, y compris la planification démographique et la santé reproductive	3
G28	Les programmes d'éducation, de développement de la petite enfance, de formation et d'alphabétisation Les programmes de développement de la petite enfance couvrent à la fois les programmes formels et informels (pouvant combiner des interventions de promotion de l'éducation, de la santé et de la nutrition) ciblant les enfants âgés de 0 à 6 ans.	4
G29	La prévention et le traitement du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme	4

10. PROTECTION SOCIALE ET TRAVAIL

Ce critère évalue les politiques officielles dans le domaine de la protection sociale et de la réglementation du marché du travail, qui visent à réduire le risque de pauvreté, à aider les personnes pauvres à mieux gérer d'autres risques, et à garantir un niveau minimum de bien-être à toutes les personnes.

	Evaluer	Note
G30	Les programmes de sécurité sociale, les régimes de pension et les programmes d'épargne pour le troisième âge Un régime de pension adéquat est celui qui prévoit des avantages pour toutes les personnes qu'il faut pour prévenir la pauvreté des personnes âgées dans un pays d'un certain niveau de développement, en plus de donner des moyens fiables à la vaste majorité de la population pour subvenir à leurs besoins de consommation pendant toute leur vie. Un régime abordable est celui qui répond à la capacité de financement des individus et de la société, et qui n'affecte pas indûment les autres impératifs sociaux ou économiques, ou n'entraîne pas des conséquences fiscales intenable. Un régime viable est celui qui repose sur une gestion financière judicieuse et la capacité à se maintenir sur une période prévisible, sur la base d'une série d'hypothèses raisonnables. Un régime robuste est celui qui repose sur la capacité à faire face aux chocs majeurs, y compris les chocs provoqués par des pressions économiques, démographiques et politiques	3
G31	La protection des normes fondamentales du travail Chacune des quatre normes fondamentales du travail correspond à deux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) adoptées par les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays membres de l'OIT. Les conventions en question sont les suivantes : la Convention sur le travail forcé (N°. 29) ; la Convention sur l'abolition du travail forcé (N°. 105) ; la Convention sur l'âge minimum (N°. 138) ; la Convention sur les pires formes de travail des enfants (N°. 182) ; la Convention sur l'égalité de rémunération (N°. 100) ; la Convention concernant la discrimination dans l'emploi et les professions (N°. 111) ; la Convention sur la liberté syndicale (N°. 87) ; la Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (N°. 98)	3
G32	La réglementation visant à réduire la segmentation et les iniquités sur le marché du travail	3
G33	Les programmes actifs ciblant le marché du travail, par exemple les travaux publics ou la formation en cours d'emploi ; et les initiatives à base communautaire.	4

11. POLITIQUES ET REGLEMENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques de l'environnement favorisent la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion de la pollution.

	Evaluer	Note
G34	La gestion de la conservation de l'atmosphère de l'eau et des déchets	2
G35	La gestion des zones côtières	3
G36	La gestion des ressources naturelles	3

D. GOUVERNANCE : GESTION ET INSTITUTIONS DU SECTEUR PUBLIC

12. DROITS A LA PROPRIETE ET GOUVERNANCE BASEE SUR L'ETAT DE DROIT

Le critère permet d'évaluer la mesure dans laquelle l'activité économique privée est facilitée par un système juridique efficace et une structure de gouvernance basée sur l'état de droit, caractérisée par le respect systématique et l'application des droits à la propriété et des droits contractuels.

	Dimensions à évaluer	Note
G37	La base juridique de garantie des droits à la propriété et des droits contractuels	3,5
G38	La prévisibilité, la transparence et l'impartialité des lois affectant l'activité économique, ainsi que l'application de ces lois par le pouvoir judiciaire	4
G39	La difficulté à obtenir les licences d'affaires	4,5
G40	La criminalité et violence, en tant qu'entraves à l'activité économique.	3

13. QUALITE DE LA GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

	Evaluer la mesure dans laquelle :	Note
G41	Il y a un budget complet et crédible, lié aux priorités définies dans les politiques, qui sont elles-mêmes liées à la stratégie de réduction de la pauvreté	4
G42	Il existe des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que les dépenses encourues sont conformes au budget approuvé, que les recettes budgétaires sont recouvrées et que le contrôle budgétaire global est assuré	5
G43	Il existe un système de soumission de rapports opportuns et exacts sur le budget, y compris des comptes publics préparés à temps et vérifiés, et des mécanismes efficaces de suivi ;	4
G44	Il existe une répartition claire et équilibrée des dépenses et des recettes entre les différents niveaux de l'appareil gouvernemental Ne pas évaluer dans les pays ne disposant pas d'autorités locales bénéficiant d'allocations budgétaires significatives.	-

14. EFFICACITE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES

Ce critère permet d'évaluer la tendance globale de la mobilisation des ressources, non seulement la structure fiscale telle qu'elle existe sur le papier, mais aussi les ressources de toutes provenances qui sont effectivement mobilisées.

	Evaluer les rubriques ci-dessous	Note
G45	La politique fiscale	4,5
G46	L'administration des impôts	4,5

15. QUALITE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ce critère permet d'évaluer dans quelle mesure le personnel civil en poste au sein de la structure du gouvernement central (y compris les enseignants, les professionnels de la santé et la police) est structuré de manière à élaborer et à mettre en œuvre les politiques officielles, et à assurer efficacement les prestations de services. Ce personnel comprend les responsables exécutifs centraux et le personnel des ministères et autres départements de l'administration, y compris les institutions autonomes. Il exclut les éléments des forces armées, le personnel des sociétés d'Etat et le personnel des autorités sous-nationales

	Dimensions à évaluer	Note
G47	La coordination des politiques et réactivité	4,5
G48	Les prestations de services et l'efficacité opérationnelle	1,5
G49	Le mérite et l'éthique	3
G50	L'adéquation de la rémunération et gestion de la masse salariale	4

16. TRANSPARENCE, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET CORRUPTION DANS LE SECTEUR PUBLIC

Ce critère permet de déterminer la mesure dans laquelle l'exécutif peut être tenu responsable de l'utilisation des fonds et des résultats de ses actions par les électeurs, le législatif et le judiciaire, ainsi que la mesure dans laquelle les employés du secteur public, au sein de l'exécutif, sont tenus de rendre compte de l'utilisation des ressources, des décisions administratives et des résultats obtenus.

	Dimensions à évaluer	Note
G51	L'obligation de l'exécutif de rendre compte aux institutions chargées du contrôle, et l'obligation des employés du secteur public d'assumer la responsabilité de leur performance	4
G52	L'accès de la société civile à l'information sur les affaires publiques	4
G53	Poursuite d'intérêts étroits par les pouvoirs publics (accaparement du pouvoir d'Etat par des groupes).	5

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES AU QUESTIONNAIRE CPIA

	Evaluer à quel degré :	Éléments clés de justification	Note
G54	La Banque mondiale implique le pays dans le processus du CPIA	- Oui, il implique les sectoriels	4
G55	La Banque Africaine de Développement implique le pays dans le processus du CPIA	- Non, économiste principal avec l'appui de deux consultants nationaux	2
G56	L'auto-évaluation telle qu'initiée par l'ACBF est importante	- Oui	5

(Noter de 1 à 6)

Utilisation du CPIA	
G57	Le pays utilise-t-il le CPIA pour établir les priorités dans ses réformes des politiques et/ou des institutions ? (OUI/NON) _____ oui _____
G58	Si oui, quels mécanismes sont mis en place à cet effet ? Le CPIA est utilisé dans l'élaboration des politiques macroéconomiques notamment dans celle de la dette.
G59	En dehors du CPIA, le pays dispose-t-il d'un autre cadre d'évaluation des politiques et des institutions ? (OUI/NON) _____ oui _____
G60	Si oui, préciser Revue annuelle des politiques et réformes de l'UEMOA, PEFA, PREMFA, MAEP, évaluation mutuelle de la JIABA.

Suivi de l'auto-évaluation.	
Si l'auto-évaluation a été conduite l'année précédente	
G61	<p>Votre projet a-t-il partagé les résultats de l'auto-évaluation CPIA avec les autorités nationales ?</p> <p>(OUI/NON) _____ Oui _____</p>
G62	<p>Si OUI, quel usage a été fait des résultats ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
G63	<p>Si OUI à G61, le pays a-t-il mis en place un mécanisme de suivi à cet effet ?</p> <p>(OUI/NON) _____ Non _____</p>
G64	<p>Si OUI, quel est ce mécanisme ?</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>

Faiblesses du CPIA	
G65	<p>Auriez-vous noté des faiblesses au niveau du CPIA tel que conduit par la Banque mondiale ?</p> <p>(OUI/NON) __ oui _____</p>
G66	<p>Si oui, pourriez-vous les énumérer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non implication active des nationaux, - problème de compréhension des questions.
G67	<p>Auriez-vous noté des faiblesses au niveau de l'auto-évaluation du CPIA ?</p> <p>OUI/NON _____ Oui _____</p>
	<p>Si oui, pourriez-vous les énumérer ?</p> <p>Problème de compréhension et d'imprécision des questions.</p>
G69	<p>Quelles recommandations feriez-vous pour la suite du processus CPIA ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux formuler les questions, - possibilité de compléter les questions avec des évaluations anonymes, - Suivi du CPIA pour la mise en œuvre des recommandations, - Que les questions posées dépassent le cadre réglementaire pour qu'on puisse tenir compte de l'application des règles et évaluer leur efficacité.



Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement
des Capacités pour le Développement au Togo

58 Super Taco - Lomé Tél:(+228) 22 21 88 33
Fax: 22 22 88 33 / www.caderdt.com

Le Centre autonome d'études et de renforcement des capacités pour le développement au Togo (CADERDT) a été créé en 2010, à l'initiative du Gouvernement togolais, avec l'appui de la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

Le CADERDT a pour objectif principal le renforcement des capacités en matière d'analyse, de formulation et de mise en œuvre des politiques nationales de développement, en vue de promouvoir une croissance économique inclusive et durable. Les principaux bénéficiaires des activités du centre sont :

(I) L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, (II) LE SECTEUR PRIVÉ ET (III) LA SOCIÉTÉ CIVILE.

LE CADERDT A POUR MISSIONS DE :

- renforcer l'expertise nationale en matière de formulation, d'analyse et de mise en œuvre de la politique économique et des programmes de développement,
- mettre à la disposition du Gouvernement et des autres parties prenantes (secteur privé et société civile), des résultats d'une recherche de qualité facilitant la formulation de la politique économique et la prise de décision,
- renforcer la capacité nationale à entreprendre un dialogue le plus large possible sur la politique nationale de développement,
- développer et disséminer les connaissances sur les problèmes de développement économique et social, de manière à faciliter la prise de décision dans le cadre du processus de développement.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU CADERDT SONT : (I) LES ÉTUDES ET LA RECHERCHE, (II) LA FORMATION, (III) LE DIALOGUE ET (IV) LE DÉVELOPPEMENT ET LA DISSÉMINATION DES CONNAISSANCES.

Le CADERDT bénéficie pour l'exécution de ses activités d'un financement conjoint de l'ACBF et de l'Etat et œuvre également à la mobilisation des ressources auprès d'autres partenaires techniques et financiers, sous réserve que ces financements soient en droite ligne avec ses missions et objectifs.

A travers ses différentes expertises, le CADERDT met ses compétences au service du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers qui œuvrent sans relâche développement du Togo.



Centre Autonome d'Etudes et de Renforcement
des Capacités pour le Développement au Togo

58 Super Taco - Lomé Tél:(+228) 22 21 88 33
Fax: 22 22 88 33 / www.caderdt.com